



Vaethanan (275)

וְאֶתְחַנֵּן אֶל ה' (ג.כג)

« J'ai imploré Hachem » (3,23)

Rachi explique : Implorer, C'est là une des dix manières de désigner la prière. Elle exprime toujours la notion de don gratuit. En effet, les justes, dans leur humilité, évitent d'invoquer leurs bonnes actions et font appel à la miséricorde de D. Selon le **Midrach**, le mot : implorer a une valeur numérique de 515, qui est la même que : prière (Téfila – תפלה), et également que : chant (Chira – שירה). Le **Hatam Sofer** fait remarquer que si nous ajoutons 26 (qui est la valeur du nom de D.) à ce mot, on obtient : 541, qui est la valeur numérique du mot : **Israël** (ישראל). Israël est défini par cette capacité à prier vers Hachem.

אָתָּה הַחֲלוּתָ לְהִרְאוֹת אֶת עַבְדְּךָ אֶת גְּדֻלָּתְךָ (ג.כד)

« Tu as commencé à montrer à Ton serviteur Ta Grandeur » (3,24)

Quand une personne souhaite obtenir l'aide Divine dans le service d'Hachem, il doit faire le premier pas. Ainsi, il se doit d'éveiller sa volonté et de faire les efforts qui sont dans son possible. Et après cela, Hachem l'aidera et lui permettra de s'élever dans Son Chemin. En ce sens, dans la Guémara (yoma) nos Sages disent : Celui qui se sanctifie un peu ici-bas, on le sanctifiera beaucoup d'En-Haut, ou encore : Celui qui veut se purifier, on l'aidera. Ainsi, le début revient à l'homme, la suite relève de l'Aide Divine. Mais Moché, dans sa grande humilité, s'est exclamé en disant : « Tu as commencé à montrer à Ton serviteur », c'est-à-dire que Moché a dit que même le commencement vient de Toi. Moché, qui n'a épargné aucun effort pour s'élever, a affirmé dans sa modestie que même le commencement de son élévation vient d'Hachem. Comme si lui n'avait rien fait de par lui-même.

Guinzé Yossef

וְנִשְׁמַרְתֶּם מְאֹד לְנַפְשֵׁיכֶם (ד.טז)

« Prenez donc bien garde à vous-même » (4.15)

La Thora nous ordonne dans la paracha de la semaine de préserver notre corps : “ וְנִשְׁמַרְתֶּם מְאֹד לְנַפְשֵׁיכֶם ”. Il faut comprendre pourquoi la Thora a-t-elle utilisé le terme de Néfèch pour parler de la protection du corps ? Le mot ‘goul’ (corps) aurait mieux convenu ! le **Hafets Haïm** explique que même pendant qu'il est occupé à soigner son “corps”, c'est-à-dire manger, boire, commercer, l'Homme ne doit jamais perdre de vue que ces occupations sont au service de son âme. Ainsi, lorsqu'il vaque à ses occupations, il devra prendre

soin de ne pas abîmer son âme: Vérifier si la nourriture est vraiment cachet, ne pas oublier de prononcer les bénédictions lors du repas, travailler en toute honnêteté sans porter préjudice à autrui. Autant de risques qui menacent l'Homme, mais s'il se souvient qu'il n'est qu'un envoyé d'Hachem, même pendant ces actions “matérielles”, et que tous ses gestes ne reflètent que la volonté Divine, il vérifiera leur bien-fondé et pourra se présenter devant Hachem pour les accomplir.

לֹא תִשָּׂא אֶת שֵׁם ה' אֱלֹהֶיךָ לְשׁוּא כִּי לֹא יִנְקָה יְהוָה אֶת אֲשֶׁר יִשָּׂא אֶת שְׁמוֹ לְשׁוּא (ה.יא)

« N'invoque pas le nom de Hachem, ton D., en vain. Hachem ne laissera pas impuni celui qui invoquerait Son nom en vain » (5,11)

Ce verset contient dix-sept mots comme la valeur numérique de « **Tov** », le bien : toute personne qui fait un serment vain est écartée du bien du monde futur. Et quiconque veille à ne pas prononcer le Nom de D. en vain et à ne pas prêter serment goûtera une grande récompense dans le monde futur, ainsi qu'il est écrit : « Un soleil de justice brillera pour vous qui craignez Mon Nom, et par ses rayons, il apportera la guérison » (Malahi 3,20).

Méam Loez

כְּבֹד אֶת אָבִיךָ וְאֶת אִמְךָ כַּאֲשֶׁר צִוָּךְ ה' אֱלֹהֶיךָ לְמַעַן יָאָרְיֶכָּן יָמֶיךָ « Honore ton père et ta mère, comme te l'a prescrit Hachem, afin de prolonger tes jours ». (5. 16)

Le **Hinoukh** explique que cette Mitsva vient nous apprendre à être reconnaissant envers ceux qui nous ont amené au monde et qui se sont tant sacrifiés pour nous. Ainsi, en nous appliquant dans cette grande Mitsva, nous arriverons également à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance envers Hakadoch Baroukh Hou, qui nous donne la vie à chaque instant. A ce sujet, on raconte l'histoire qui s'est déroulée il y a plus de soixante-dix ans à Jérusalem. Un Talmid Hakham déjà âgé tomba très malade et les médecins l'avertirent que ses jours étaient en danger. Inquiet, il se débrouilla la somme nécessaire pour voyager jusqu'à Bné Brak, le trajet à l'époque étant long, fatiguant et onéreux. Il arriva enfin à Bné Brak, et s'empressa d'aller chez notre maître le **Hazon Ich** pour recevoir une bénédiction. Le Rav le reçut et lui demanda si ses parents étaient encore en vie. Après qu'il ait répondu par la positive, le Hazon Ich lui demanda combien avait coûté son voyage de Jérusalem à Bné Brak. Lorsqu'il annonça une forte

somme, le Rav lui répondit : Je ne te comprends vraiment pas. La Thora nous a dit que celui qui honore ses parents verra ses jours se prolonger. Et toi, tu as préféré venir dans cette maison, qui n'est pas toujours ouverte, et même quand elle est ouverte, il n'est pas certain que ma bénédiction se réalise ! Retourne à Jérusalem, honore tes parents et la promesse de la Thora te protégera !. L'histoire raconte que notre personnage vécut encore de nombreuses années :

וְלֹא תִגְנוֹב (ה.יז)

« Ne vole pas » (5,17)

Dans le huitième Commandement, Hachem nous ordonne de ne pas voler et de ne pas nous lier à des voleurs. Le vol cause la famine dans le monde. Ce commandement correspond au troisième inscrit sur la première Table: « **N' invoque pas le nom d'Hachem ton D. en vain** » car un voleur finira par prêter un faux serment. Lorsqu'un homme fait un faux serment, il semble dire la vérité, mais en son for intérieur, il ment. De même, le voleur apparaît comme une personne intègre mais il est un malfaiteur. Prendre ne serait-ce qu'un sou à son prochain est comparable à lui ravir son âme. La Torah ordonne d'enlever le jabot d'un pigeon offert en sacrifice (Vayikra 24,16) car comme l'oiseau mange ce qui appartient à autrui, il est considéré comme un voleur. Ainsi, le jabot qui contient la nourriture volée ne doit pas être offert en sacrifice à Hachem. Il faut prendre la leçon de la fourmi qui hait le vol. Nos Sages disent qu'une fourmi avait laissé un grain de blé sur le sol. Toutes les fourmis sont passées, ont senti le grain mais ne l'ont pas touché. Finalement, la fourmi qui l'avait laissé là est venue le reprendre.

Aux Délices de la Torah

וְאָהַבְתָּ אֶת ה' אֱלֹהֶיךָ כְּכָל לְבָבְךָ וְכְכָל נַפְשְׁךָ וְכְכָל מְאֹדְךָ (ה.ו.)
« Tu aimeras Hachem, ton D., de tout cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir » (6,5)

Le **Ohr ha'Haïm haKadoch** explique que la suite de ce verset concernant la Mitsva d'aimer Hachem, nous indique comment parvenir à l'accomplir : « **Ces choses que Je t'impose aujourd'hui seront gravées dans ton cœur** », nous parviendrons à aimer D. en introduisant constamment dans notre cœur des choses éveillant notre amour pour Lui. Par ce biais, notre cœur sera animé d'un profond désir de L'aimer. D'où également l'importance de rechercher à constamment exprimer notre gratitude à Hachem, même pour ce qui nous semble le plus normal, car se produisant tous les jours. Ainsi, cette Mitsva d'aimer D. peut se faire de deux manières :

1) En réalité, le cœur de tout juif est empli d'amour pour Hachem, mais il est enfoui en lui. Il doit donc se travailler pour aspirer à éveiller et révéler cet amour qui réside au fond de lui. **Le Sfât Emet**

ajoute que du fait que Hachem a ordonné « **Tu aimeras** », il faut conclure qu'il y a dans la nature de chaque juif la force de pouvoir aimer le Créateur. Il ne faut que réveiller cette force naturelle et la déployer. C'est en cela que consiste la Mitsva : Fais les actes nécessaires pour éveiller la force latente d'amour qui est cachée en toi.

2) Il existe un principe selon lequel Hachem se comporte envers Ses Créatures en leur reflétant leur propre conduite, mesure pour mesure. Ainsi, lorsqu'un homme aspire à éprouver des sentiments d'amour à Son égard, Il le récompense en introduisant dans son cœur de tels sentiments

Halakha : Lois relatives à l'étude de la Torah

Elles comprennent deux commandements positifs : 1) Etudier la Torah. 2) Honorer ceux qui l'étudient. Les femmes sont exemptes d'étudier la Torah. De même qu'un homme à l'obligation d'enseigner la Torah à son fils il a l'obligation de l'enseigner à son petit-fils. Comme il est écrit: Fait les connaître à au fils de ton fils. Celui qui n'a pas reçu l'enseignement de son père à l'obligation d'apprendre la Torah dès qu'il a la capacité de comprendre.

Dicton : **La vérité est éternelle, le mensonge dure un clin d'œil.** *Proverbes du Roi Salomon*

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה, לינה רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים.

